



CONSEIL NATIONAL DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.cnnumerique.fr/plateformes

#Plateformes

Paris, le 13 juin 2014

Dans son rapport remis aujourd'hui à Arnaud MONTEBOURG et Axelle LEMAIRE, le CNNum considère que les grandes plateformes sont aussi comptables du principe de neutralité et propose de nouveaux instruments d'encadrement

Dans son rapport remis aujourd'hui à Arnaud MONTEBOURG, Ministre de l'Economie, du Redressement productif et du Numérique et à Axelle LEMAIRE, Secrétaire d'Etat chargée du numérique, le Conseil national du numérique (CNNum) retient une approche élargie du principe de neutralité : consacrer la neutralité d'Internet et prendre en compte les plateformes numériques, devenues de nouvelles portes d'entrée de la société numérique.

Le rapport du CNNum est le fruit d'un travail de concertation et d'analyse mené par le groupe de travail piloté par Francis JUTAND, associant plus d'une centaine de participants : acteurs publics, représentants des grandes plateformes, entreprises plaignantes, groupements professionnels, start-ups, PME, associations, chercheurs et avocats. Le Conseil les remercie vivement pour leur contribution à cette réflexion.

Voté à l'unanimité, l'avis du CNNum relève que l'environnement numérique est concentré autour de grandes plateformes qui se partagent un pouvoir important vis-à-vis de leurs usagers et de leurs partenaires. **En véritables infrastructures, les plateformes jouent – au même titre que les réseaux – un rôle crucial pour atteindre les objectifs de la neutralité d'Internet : ouverture, générativité, soutenabilité.**

Le Conseil insiste sur la nécessité de s'assurer que les plateformes restent durablement au service de l'innovation et du respect des libertés, afin que leur développement ne tarisse pas les dynamiques de création, d'expression et d'échange sur Internet.

Quatre volets de recommandations prioritaires sont développés dans le rapport :

- 1. Renforcer l'effectivité des droits** sur les plateformes numériques
- 2. Assurer la loyauté du système des données**, nouveau continent économique et social à organiser
- 3. Investir massivement dans les compétences et les connaissances**, condition indispensable pour la compétitivité et l'équilibre des relations entre plateformes, partenaires et usagers
- 4. Créer les conditions pour l'émergence d'alternatives** pour offrir des perspectives à de nouveaux entrants

Le Conseil recommande par exemple d'inventer les agences de notation de la neutralité afin d'outiller les usagers et partenaires des plateformes dans leurs choix. Celles-ci mettront à contribution les plateformes et leurs partenaires et pourront mobiliser plusieurs indicateurs : utilisation des données, CGU, portabilité, API...

Pour Benoît THIEULIN, Président du CNNum : « *Il faut constituer un contre-pouvoir par la réputation et*



l'image. Ces agences devront prendre appui sur la multitude et fédérer les contributions des utilisateurs et expertises des professionnels du net, qui fourmillent déjà sur les forums. Il est indispensable de se doter d'outils innovants pour adapter l'action des autorités face à la rapidité d'évolution, à la technicité et à la transversalité des dynamiques propres au numérique ».

Pour Francis JUTAND : « à l'heure où la neutralité est remise en question outre-Atlantique, l'Europe doit au contraire conforter son choix en faveur d'un Internet ouvert ; au risque sinon de figer l'écosystème dans une situation qui lui serait défavorable. Puisque la neutralité d'Internet a effectivement contribué à l'émergence d'acteurs dominants, il est indispensable d'accompagner cette ouverture par une régulation efficace et évolutive de la couche plateformes ».

L'ensemble de ces pistes d'action s'intègre pleinement dans le positionnement que devra adopter la France au sein de l'Union européenne, pour que celles-ci fassent partie des priorités de la prochaine équipe de la Commission européenne.

Contexte de la saisine : *Le Conseil a été saisi en juillet 2013, par Pierre Moscovici – alors Ministre de l'Economie et des Finances -, Arnaud Montebourg, Ministre de l'Economie, du Redressement productif et du Numérique et Fleur Pellerin – alors Ministre déléguée, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique ; dans le cadre de la procédure antitrust relative à Google à la Commission européenne et sur l'approfondissement de sa réflexion sur la neutralité des plateformes.*

A l'issue de son travail d'analyse et de consultation, le CNNum a voté le 20 mai 2014 un avis exprimant ses positions et incluant des recommandations pour la France et l'Union européenne pour un environnement numérique ouvert et soutenable à l'heure des plateformes.

En complément, le Conseil a élaboré 3 fiches thématiques sur les thèmes majeurs identifiés lors de cette période de consultation, à savoir : le droit et les régulations vis-à-vis des plateformes, la loyauté du système des données et les conditions d'un internet ouvert.

Informations et documents disponibles sur : <http://www.cnummerique.fr/plateformes/>

Contacts presse : 01 53 44 21 27 - presse@cnummerique.fr

Jean-Baptiste SOUFRON, secrétaire général

Judith HERZOG, rapporteur adjoint